



Réf. : C.L.40.2025

... Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a l'honneur de communiquer aux Membres de l'Organisation, conformément aux articles 5 et 8 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, l'ordre du jour provisoire et l'ordre du jour provisoire annoté de la **cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif, qui se tiendra en présentiel au Siège de l'OMS à Genève du lundi 2 au samedi 7 février 2026.**<sup>1</sup> La session s'ouvrira à 9 h 30 (HEC).

Le nombre de personnes pouvant s'inscrire par délégation d'État Membre ou de Membre associé n'est pas limité. Cependant, en raison du manque de place, deux personnes par délégation sont autorisées à être présentes dans la salle où le Conseil se réunit.

Les inscriptions sont ouvertes à **partir du 22 décembre 2025** à l'adresse suivante : <https://events.who.int/EB158> et sont possibles jusqu'au 23 janvier 2026.

Conformément à la résolution WHA49.9 (1996) et pour contribuer à la réalisation de l'ODD 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), le Directeur général invite les États Membres à envisager de respecter la parité entre les genres au sein de leur délégation.

Le Code de conduite visant à prévenir le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des manifestations de l'OMS, est disponible à l'adresse suivante : [Code de conduite: visant à prévenir le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des manifestations de l'OMS.](#)

Les documents de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif sont accessibles sur le site Web de l'OMS (<https://apps.who.int/gb/gov/fr/index.html>) au fur et à mesure de leur disponibilité et des informations pratiques sont jointes à la présente lettre à l'intention des délégués et déléguées. Il est rappelé aux États Membres que, comme convenu par le Conseil exécutif à sa cent quarante-troisième session, les réunions des organes directeurs se déroulent sans support papier.

Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé saisit cette occasion pour renouveler aux Membres de l'Organisation les assurances de sa très haute considération.

Genève, le 8 décembre 2025

---

<sup>1</sup> Voir la décision EB157(10) (2025) du Conseil exécutif.

... PIÈCES JOINTES (3)

## INSCRIPTION

L'inscription en ligne est exigée pour le Conseil exécutif, qui se tiendra en présentiel.

Avant chaque session, les États Membres reçoivent une invitation dans laquelle figure un lien leur permettant d'accéder au système électronique d'inscription (CVENT). Les participants et participantes sont invités à s'inscrire personnellement.

L'inscription est ouverte à partir du 22 décembre 2025 à l'adresse suivante : <https://events.who.int/EB158> et est possible jusqu'au 23 janvier 2026.

Le Département Organes directeurs de l'OMS vérifiera les informations reçues, qui seront ensuite saisies dans le système d'inscription pour créer les badges permettant d'assister à la réunion et établir la liste des participants et participantes.

## POUVOIRS

Les pouvoirs sont délivrés par le Chef ou la Cheffe de l'État, le Chef ou la Cheffe du gouvernement, le ou la Ministre des affaires étrangères, le ou la Ministre de la santé ou toute autre autorité compétente, à savoir les missions permanentes et de hauts fonctionnaires gouvernementaux tels que le Directeur général ou la Directrice générale de la santé. Un exemplaire des pouvoirs devra être téléchargé et soumis sur le système d'inscription en ligne **avant l'ouverture de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif**. Les pouvoirs doivent préciser pour chaque participant ou participante : le NOM (en majuscules), le prénom, le titre, la fonction, l'institution, la ville, le genre (s'il n'est pas précisé dans le titre).

## ACCÈS AU SIÈGE DE L'OMS

Les membres des délégations doivent s'inscrire dans les délais à l'aide du système en ligne pour pouvoir récupérer leur badge et accéder au bâtiment de l'OMS. Toute inscription tardive entraînera des retards dans l'obtention des badges à l'arrivée au Siège de l'OMS.

En raison du manque de place, deux personnes par délégation sont autorisées à être présentes dans la salle où le Conseil se réunit.

## VISAS

L'attention des participants et des participantes est attirée sur le fait que l'entrée en Suisse est régie par des dispositions strictes : les personnes qui ne sont pas en possession du visa requis se verront refuser l'entrée.

Depuis le 13 décembre 2008, la Suisse applique, en matière de visas, les dispositions en vigueur dans l'espace Schengen. Les ressortissants et ressortissantes de certains États souhaitant venir au Siège de l'OMS pour participer à des réunions doivent donc obtenir un visa Schengen pour entrer en Suisse.

**Depuis cette date, il n'est plus possible pour les participants et participantes d'obtenir un visa sur simple présentation de la lettre d'invitation.** Il est désormais nécessaire de produire une lettre appuyant la demande de visa préparée par le Siège de l'OMS.

Il est recommandé aux participants et aux participantes, avant de demander une lettre appuyant la demande de visa, de contacter l'ambassade ou le consulat de Suisse le plus proche pour vérifier s'ils ou elles ont besoin d'un visa.

**Les États Membres ayant besoin de l'aide de l'OMS en vue d'obtenir un visa Schengen pour la Suisse sont invités à l'indiquer au moment de l'inscription à la réunion sur la plateforme d'inscription en ligne.**



---

Genève, 2-7 février 2026

EB158/1

24 novembre 2025

---

## **Ordre du jour provisoire**

**1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour**

Documents EB158/1 et EB158/1 (annoté)

**2. Rapport du Directeur général**

Document EB158/2

**3. Rapport des comités régionaux au Conseil exécutif**

Document EB158/3

**4. Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif**

Document EB158/4

**5. Rapport de la Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire**

Document EB158/5

### **Garantir la santé**

**6. Suivi de la déclaration politique de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles**

Document EB158/6

**7. Santé mentale**

Document EB158/7

**8. Maladies transmissibles**

- Programme pour la vaccination à l'horizon 2030

Document EB158/8

- Feuille de route pour les maladies tropicales négligées 2021-2030

Document EB158/9

- Stratégie pour mettre fin à la tuberculose

Document EB158/10

## **9. Couverture sanitaire universelle**

- Projet de stratégie mondiale pour les soins d'urgence, les soins critiques et les soins chirurgicaux intégrés, 2026-2035

Document EB158/11

- Accroître la disponibilité de la transplantation de cellules, de tissus et d'organes humains, en élargir l'accès dans le respect de l'éthique et en renforcer la surveillance

Document EB158/12

- Les maladies rares : une priorité pour l'équité et l'inclusion dans le domaine de la santé mondiale

Document EB158/13

## **10. Soins de santé primaires**

Document EB158/14

## **11. La santé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030**

Document EB158/15

## **12. Produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés**

Document EB158/16

## **13. Rapport du Groupe consultatif d'experts sur le Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé**

Document EB158/17

## **14. Projet actualisé de plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens**

Document EB158/18

## **15. Harmonisation des approches réglementaires, de la gouvernance et des normes relatives aux données, à la santé numérique et à l'intelligence artificielle dans le secteur de la santé**

Document EB158/19

## **Protéger la santé**

### **16. Action de l'OMS dans les situations d'urgence sanitaire**

Document EB158/20

### **17. Renforcer les bases factuelles pour les mesures sociales et de santé publique**

Document EB158/21

### **18. Initiative mondiale Santé et Paix**

Document EB158/22

### **19. Poliomyélite**

Document EB158/23

### **20. Mise en œuvre de la résolution WHA75.11 (2022)**

Document EB158/24

### **21. Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est**

Document EB158/25

## **Promouvoir la santé**

### **22. Renforcement de la réadaptation dans les systèmes de santé**

Document EB158/26

### **23. Promotion du bien-être et de la santé**

Document EB158/27

- Résultat de la Commission de l'OMS sur le lien social

Document EB158/28

### **24. Projet de plan d'action mondial pour la santé des peuples autochtones**

Document EB158/29

### **25. La nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant**

Document EB158/30

### **26. Économie de la santé pour tous**

Document EB158/31

---

## Dynamiser et améliorer la performance

### 27. Questions budgétaires et financières

27.1 Financement et exécution du budget programme 2024-2025 et perspectives de financement du budget programme 2026-2027

Document EB158/32

27.2 Amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financière [s'il y a lieu]

### 28. Questions relatives à la gestion et à la gouvernance

28.1 Prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels

Document EB158/33

28.2 Évaluation : situation actuelle et plan de travail proposé pour 2026-2027

Document EB158/34

28.3 Le point sur le Fonds pour les infrastructures

- Stratégie de rénovation des bâtiments de l'OMS à Genève
- Le point sur la gestion et les technologies de l'information

Document EB158/35

28.4 Réforme de la gouvernance

- Réforme de la gouvernance menée par les États Membres

Documents EB158/36 et EB158/37

- Plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat

Document EB158/38

- Modèle et calendrier recommandé pour proposer des résolutions et des décisions

Document EB158/39

- Mécanismes de recouvrement des coûts pour les contributions volontaires<sup>1</sup>

Document EB158/38

- Application du processus à suivre pour traiter les éventuelles allégations à l'encontre d'un Directeur général ou d'une Directrice générale de l'OMS, et pour enquêter à leur sujet

Document EB158/40

---

<sup>1</sup> Aucun document distinct n'a été élaboré pour ce point.

28.5 Amendements proposés au processus de sélection du Commissaire aux comptes

Document EB158/41

28.6 Collaboration avec les acteurs non étatiques

- Rapport sur l'application du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques

Document EB158/42

- Acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS

Documents EB158/43, EB158/43 Add.1 et EB158/43 Add.2

**29. Collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales**

29.1 Réforme de l'architecture mondiale de la santé et initiative ONU80

Document EB158/44

29.2 Communications du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de dépositaire de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé

Document EB158/45

**30. Incidences en matière de gouvernance découlant pour l'OMS du transfert d'un État Membre d'une Région à une autre**

Document EB158/46

**31. Ordre du jour provisoire de la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé et date et lieu de la cent cinquante-neuvième session du Conseil exécutif**

Documents EB158/47 et EB158/48

**32. Comités du Conseil exécutif**

32.1 Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire

Document EB158/49

32.2 Comités des fondations et groupes de sélection

Documents EB158/50, EB158/51 et EB158/51 Add.1

32.3 Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance : sièges à pourvoir [s'il y a lieu]

**33. Questions relatives au personnel**

33.1 Déclaration du représentant des associations du personnel de l'OMS

Document EB158/INF./1

33.2 Rapport de l’Ombudsman

Document EB158/INF./2

33.3 Ressources humaines : informations actualisées

Document EB158/52

33.4 Amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel

Document EB158/53

33.5 Rapport de la Commission de la fonction publique internationale

Document EB158/54

**34. Rapport sur les réunions de comités d’experts et de groupes d’étude**

Documents EB158/55 et EB158/55 Add.1

**35. Clôture de la session**

---



Genève, 2-7 février 2026

EB158/1 (annoté)

24 novembre 2025

## Ordre du jour provisoire (annoté)

- 1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Rapport du Directeur général**
- 3. Rapport des comités régionaux au Conseil exécutif**

Le Conseil sera invité à examiner les recommandations et les observations des comités régionaux dans les rapports présentés conformément à la décision WHA65(9) (2012).

- 4. Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif**

Le Conseil sera saisi à l'ouverture de sa session du rapport de la quarante-troisième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration, qui doit se tenir du 28 au 30 janvier 2026.

- 5. Rapport de la Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire**

Le Conseil sera saisi du rapport de la septième réunion de la Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire, qui s'est tenue les 16 et 17 septembre 2025.

### Garantir la santé

- 6. Suivi de la déclaration politique de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles**

Conformément à la décision WHA72(11) (2019) et à la résolution WHA71.6 (2018), le Directeur général soumettra un rapport de synthèse détaillant les progrès réalisés concernant le suivi de la déclaration politique de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles et sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial de l'OMS pour promouvoir l'activité physique 2018-2030. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à fournir des orientations supplémentaires.

- 7. Santé mentale**

Conformément à la décision WHA78(11) (2025), qui demande un rapport consacré à la santé mentale, le Directeur général soumettra un rapport annuel présentant la suite donnée à la

décision WHA74(14) (2021) concernant la mise en œuvre du Plan d'action global pour la santé mentale 2013-2030 et à la résolution WHA77.3 (2024), qui vise à renforcer le soutien psychosocial et en santé mentale avant, pendant et après les conflits armés, les catastrophes naturelles et d'origine humaine ainsi que les urgences sanitaires et autres.

## **8. Maladies transmissibles**

- Programme pour la vaccination à l'horizon 2030

Conformément à la résolution WHA70.14 (2017) et à la décision WHA73(9) (2020), le Directeur général présentera un rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Programme pour la vaccination à l'horizon 2030. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à fournir des orientations.

- Feuille de route pour les maladies tropicales négligées 2021-2030

Conformément à la décision WHA73(33) (2020), le Directeur général présentera un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Feuille de route pour les maladies tropicales négligées. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à fournir des orientations supplémentaires concernant les mesures à prendre afin d'atteindre les objectifs fixés pour 2030.

- Stratégie pour mettre fin à la tuberculose

Conformément à la résolution WHA73.3 (2020), le Directeur général présentera un rapport au Conseil pour examen en vue de sa soumission à la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé, exposant les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie pour mettre fin à la tuberculose et de la Stratégie mondiale de recherche et d'innovation pour la tuberculose. Le Conseil exécutif sera invité à prendre note du rapport et à examiner un projet de décision

## **9. Couverture sanitaire universelle**

- Projet de stratégie mondiale pour les soins d'urgence, les soins critiques et les soins chirurgicaux intégrés, 2026-2035

Conformément à la décision WHA77(8) (2024), le Directeur général présentera au Conseil pour examen en vue de sa soumission à la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé un rapport incluant un projet de stratégie mondiale pour les soins d'urgence, les soins critiques et les soins chirurgicaux intégrés pour la période 2026-2035 afin de faciliter la mise en œuvre de la résolution WHA76.2 (2023). Le Conseil exécutif sera invité à prendre note du rapport et à examiner un projet de décision.

- Accroître la disponibilité de la transplantation de cellules, de tissus et d'organes humains, en élargir l'accès dans le respect de l'éthique et en renforcer la surveillance

Conformément à la résolution WHA77.4 (2024), le Directeur général présentera au Conseil pour examen en vue de sa soumission à la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé un rapport sur les progrès réalisés dans l'élaboration d'un projet de stratégie mondiale visant à accroître la disponibilité de la transplantation de cellules, de tissus et d'organes humains, à élargir l'accès dans le respect de l'éthique et à en renforcer la surveillance. Le Conseil exécutif sera invité à prendre note du rapport et à examiner un projet de décision.

- Les maladies rares : une priorité pour l'équité et l'inclusion dans le domaine de la santé mondiale

Conformément à la résolution WHA78.11 (2025), le Directeur général soumettra un rapport exposant les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution et des activités menées par le Secrétariat après la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

#### **10. Soins de santé primaires**

Conformément à la résolution WHA72.2 (2019) et à la décision WHA77(16) (2024), le Directeur général présentera un rapport résumant les progrès accomplis en vue d'instaurer la couverture sanitaire universelle d'ici à 2030, en particulier les progrès réalisés pour renforcer les soins de santé primaires et pour concrétiser la vision et les engagements de la Déclaration d'Astana. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à dégager des priorités concernant les soins de santé primaires en prévision de la prochaine réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle en 2027.

#### **11. La santé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030**

Le Directeur général présentera un rapport exposant comment l'OMS progresse plus vite dans la réalisation des objectifs de développement durable et des cibles du triple milliard grâce à des stratégies numériques basées sur les données visant à renforcer les systèmes de santé, à renforcer les capacités nationales en matière de données et de santé numérique et à réduire les inégalités en santé. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

#### **12. Produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés**

Conformément à la décision WHA78(12) (2025), le Directeur général transmettra le rapport de la quatorzième réunion du dispositif des États Membres, détaillant les progrès réalisés en ce qui concerne les activités prioritaires pour la période 2024-2025, exposant les priorités pour 2026-2027, et recommandant au Conseil d'étudier l'avenir du dispositif des États Membres, afin que cette question soit ensuite examinée par la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

#### **13. Rapport du Groupe consultatif d'experts sur le Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé**

Conformément à la décision WHA78(13) (2025), le Directeur général présentera un rapport au Conseil pour examen en vue de sa soumission à la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé sur les résultats des consultations régionales et l'évolution récente concernant les migrations des soignantes et des soignants. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

#### **14. Projet actualisé de plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens**

Conformément à la décision WHA78(15) (2025), le Directeur général présentera au Conseil pour examen en vue de sa soumission à la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé le projet actualisé de plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens, élaboré par le Secrétariat en collaboration avec l'Alliance quadripartite et en consultation avec les États Membres et d'autres parties prenantes. Le Conseil exécutif sera invité à prendre note du rapport et à examiner un projet de décision.

## **15. Harmonisation des approches réglementaires, de la gouvernance et des normes relatives aux données, à la santé numérique et à l'intelligence artificielle dans le secteur de la santé**

Le Directeur général présentera un rapport montrant que les États Membres demandent de plus en plus à l'OMS d'exercer un leadership afin de renforcer les approches et normes réglementaires fondamentales en matière de données et de santé numérique, y compris la gouvernance, la politique et l'interopérabilité, en tant que composantes essentielles pour faire progresser la médecine de précision, l'intelligence artificielle et la transformation numérique, et pour bâtir des systèmes de santé équitables et compatibles avec l'intelligence artificielle. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à fournir des orientations supplémentaires.

## **Protéger la santé**

### **16. Action de l'OMS dans les situations d'urgence sanitaire**

Le Directeur général présentera un rapport exposant l'action engagée en 2025 par l'OMS face à 43 situations d'urgence sanitaire classées dans 74 pays et territoires, et les difficultés opérationnelles parallèles. L'OMS continuera de coordonner l'action menée dans le domaine de la santé, de collaborer avec ses partenaires, d'apporter un appui aux États Membres pour mettre en place des capacités essentielles et de plaider pour un financement durable face à l'augmentation des besoins humanitaires en santé. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à fournir des orientations sur la façon de répondre à la demande malgré les difficultés opérationnelles et les contraintes de financement.

### **17. Renforcer les bases factuelles pour les mesures sociales et de santé publique**

Conformément à la résolution WHA78.3 (2025), le Directeur général présentera un rapport sur les progrès réalisés dans le renforcement des bases factuelles pour les mesures sociales et de santé publique, résumant les mesures prises par le Secrétariat pour aider les États Membres à rassembler, à examiner et à mettre à jour les orientations sur les meilleures pratiques de recherche dans ce domaine – en prenant en considération les aspects méthodologiques, juridiques et éthiques – et à élaborer des protocoles d'étude souples pour mesurer l'efficacité des mesures sociales et de santé publique. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

### **18. Initiative mondiale Santé et Paix**

Conformément à la résolution WHA77.9 (2024), le Directeur général présentera un rapport sur la poursuite de la collecte de données factuelles ; la communication et la sensibilisation ; le renforcement des capacités ; et le dialogue et le partenariat sur la santé et la paix. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

### **19. Poliomyélite**

Le Directeur général présentera un rapport sur les travaux destinés à mettre en œuvre et à financer tous les aspects de la Stratégie d'éradication de la poliomyélite 2022-2026 et à libérer durablement le monde de la poliomyélite, y compris la transition pour la poliomyélite et l'élaboration du document intitulé *Sustaining a Polio-free World : A strategy for long-term success*. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

## **20. Mise en œuvre de la résolution WHA75.11 (2022)**

Conformément à la décision WHA78(10) (2025), le Directeur général présentera un rapport au Conseil pour examen en vue de sa soumission à la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé sur la mise en œuvre de la résolution WHA75.11, y compris une évaluation des répercussions directes et indirectes de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine sur la santé de la population ukrainienne, ainsi que des répercussions y afférentes sur la santé dans la région et au-delà, et notamment sur l'incidence négative qu'elle a sur la capacité de l'OMS à atteindre ses objectifs et à assumer ses fonctions. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

## **21. Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est**

Conformément à la décision WHA78(16), le Directeur général présentera un rapport au Conseil pour examen en vue de sa soumission à la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé sur les répercussions sur la santé publique de la crise humanitaire catastrophique qui sévit dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, notamment en ce qui concerne les actes de violence visant les blessés et les malades, le personnel médical et les agents humanitaires qui se consacrent exclusivement à des tâches médicales, leurs moyens de transport et leur matériel. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

## **Promouvoir la santé**

### **22. Renforcement de la réadaptation dans les systèmes de santé**

Conformément à la résolution WHA76.6 (2023), le Directeur général présentera un rapport exposant les progrès réalisés et les résultats obtenus en matière de renforcement de la réadaptation dans les systèmes de santé, y compris l'intégration de la réhabilitation dans la préparation et la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

### **23. Promotion du bien-être et de la santé**

Le Directeur général présentera un rapport sur la mise en œuvre de la résolution WHA75.19 (2022) et de la décision WHA76(22) (2023), en mettant en avant les progrès réalisés pour intégrer le bien-être à la santé publique grâce à la promotion de la santé. Le rapport comprend les recommandations du Groupe consultatif stratégique et technique sur la promotion de la santé, le bien-être et les déterminants sociaux de la santé, suggère des moyens politiques connexes et présente des résultats sur la mesure du bien-être. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

- Résultat de la Commission de l'OMS sur le lien social

Le Directeur général présentera un rapport de synthèse sur les progrès réalisés par la Commission de l'OMS sur le lien social pour la période 2023-2026 en vue de faire du lien social une priorité de santé publique mondiale par le biais de la sensibilisation et de mesures fondées sur des données probantes concernant la solitude et l'isolement social. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

### **24. Projet de plan d'action mondial pour la santé des peuples autochtones**

Conformément à la résolution WHA76.16 (2023), le Directeur général présentera un rapport faisant le point de l'élaboration du projet de plan d'action mondial pour la santé des peuples autochtones. Le Conseil exécutif sera invité à prendre note du rapport et à examiner un projet de décision.

## **25. La nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant**

Le Directeur général présentera un rapport sur les progrès réalisés par rapport aux cibles mondiales en matière de nutrition à l'horizon 2030 et les résultats obtenus dans le cadre du Plan d'application exhaustif concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant. Le rapport présentera également une synthèse des travaux sur les normes nutritionnelles dans les établissements préscolaires et scolaires ainsi que sur la mise en œuvre du Code international de commercialisation des substituts de lait maternel et des résolutions connexes de l'Assemblée de la Santé.

## **26. Économie de la santé pour tous**

Conformément à la résolution WHA77.13 (2024), le Directeur général présentera au Conseil pour examen en vue de sa soumission à la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé un rapport de situation comprenant un projet de stratégie sur les moyens de mettre en œuvre une approche fondée sur l'économie de la santé pour tous, y compris des actions prioritaires pour les États Membres et d'autres acteurs. Le Conseil exécutif sera invité à prendre note du rapport et à examiner un projet de décision.

## **Dynamiser et améliorer la performance**

### **27. Questions budgétaires et financières**

#### **27.1 Financement et exécution du budget programme 2024-2025 et perspectives de financement du budget programme 2026-2027**

Le Directeur général présentera un rapport sur le financement et l'exécution du budget programme 2024-2025 et les perspectives de financement du budget programme 2026-2027. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à fournir des orientations supplémentaires.

#### **27.2 Amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financière [s'il y a lieu]**

### **28. Questions relatives à la gestion et à la gouvernance**

#### **28.1 Prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels**

Le Directeur général présentera un rapport sur les progrès réalisés concernant la mise en œuvre de la stratégie triennale de l'OMS destinée à prévenir et à combattre l'inconduite sexuelle et au sujet de l'adoption du cadre de responsabilisation des États Membres. Le rapport exposera également les perspectives de renforcement de la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et des mesures destinées à y remédier.

#### **28.2 Évaluation : situation actuelle et plan de travail proposé pour 2026-2027**

Le Directeur général présentera un rapport exposant les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan de travail 2024-2025 pour l'évaluation à l'échelle de l'Organisation et présentant le plan d'évaluation à l'échelle de l'Organisation proposé pour 2026-2027, ce dernier intégrant des propositions d'évaluation de programmes institutionnels, décentralisés, de pays et conjoints, élaborées à l'issue de consultations au sein de l'Organisation et discutées avec le Comité consultatif indépendant d'experts sur la surveillance. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à approuver le plan de travail 2026-2027.

### 28.3 Le point sur le Fonds pour les infrastructures

- Stratégie de rénovation des bâtiments à Genève
- Le point sur la gestion et les technologies de l'information

Le Directeur général présentera un rapport faisant le point sur le Fonds pour les technologies de l'information et sur l'avancement des chantiers de construction et de rénovation dans le cadre de la stratégie de rénovation des bâtiments à Genève. Le rapport donnera également un aperçu de la situation financière des deux éléments du Fonds pour les infrastructures. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

### 28.4 Réforme de la gouvernance

- Réforme de la gouvernance menée par les États Membres

Les chefs de file de la réforme de la gouvernance menée par les États Membres seront invités à rendre compte des progrès accomplis dans l'élaboration d'un modèle durable pour représenter les intérêts des États Membres dans le cadre de la réforme de la gouvernance et pour le suivi de la réalisation et/ou de la mise en œuvre des autres recommandations du Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple sur le renforcement de la gouvernance budgétaire, programmatique et financière de l'OMS, conformément à la demande formulée par le Conseil dans sa décision EB156(1) (2025). Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à donner son avis sur le(s) modèle(s) décrit(s) dans le rapport. Le Conseil examinera également un rapport établi par le Bureau du Conseil exécutif afin d'accélérer la réforme de la gouvernance menée par les États Membres.

- Plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat

Le Directeur général présentera un rapport sur les nouveaux progrès accomplis dans l'application des mesures figurant dans le plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat, comme cela a été proposé par le Secrétariat et approuvé par le Conseil dans sa décision EB152(16) (2023). Le rapport fera également le point sur le recouvrement des coûts et la contribution du premier cycle d'investissement de l'OMS à la souplesse et à la pérennité des contributions volontaires.

- Modèle et calendrier recommandé pour proposer des résolutions et des décisions

Conformément au paragraphe 2.d) de la décision EB153(2) (2023), le Directeur général établira un rapport qui donnera des indications sur les mesures nécessaires (par exemple des modifications du Règlement intérieur) pour faciliter l'élaboration des projets de résolutions et de décisions des États Membres qui seront examinés par le Conseil exécutif et recommandés à l'Assemblée de la Santé. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à fournir des orientations supplémentaires.

- Mécanismes de recouvrement des coûts pour les contributions volontaires
- Application du processus à suivre pour traiter les éventuelles allégations à l'encontre d'un Directeur général ou d'une Directrice générale de l'OMS, et pour enquêter à leur sujet

Conformément à la décision WHA78(8) (2025), le Directeur général présentera un rapport sur les progrès réalisés dans l'obtention d'accords avec les bureaux des services de contrôle interne des organismes des Nations Unies afin qu'ils servent d'entités d'enquête externes indépendantes, et en ce qui concerne la mise au point d'outils et de procédures internes pour mettre en œuvre le

processus à suivre pour traiter les éventuelles allégations à l'encontre d'un Directeur général ou d'une Directrice générale de l'OMS, et pour enquêter à leur sujet, qui a été approuvé.

#### 28.5 Amendements proposés au processus de sélection du Commissaire aux comptes

Le Directeur général présentera un rapport exposant le processus révisé de sélection et de renouvellement du Commissaire aux comptes ainsi que la composition du comité d'examen.

#### 28.6 Collaboration avec les acteurs non étatiques

- Rapport sur l'application du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques

Conformément à la résolution WHA69.10 (2016) relative au Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques et notamment au paragraphe 68.a), le Directeur général présentera le dixième rapport annuel sur l'application du Cadre par l'OMS, document qui illustre la collaboration avec ces entités et rend compte des différents aspects relatifs à l'application du Cadre aux trois niveaux de l'Organisation. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

- Acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS

Conformément aux dispositions du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques, le Conseil exécutif, agissant par l'intermédiaire de son Comité du programme, du budget et de l'administration, est chargé d'examiner les demandes d'admission à des relations officielles présentées par des acteurs non étatiques et de passer en revue la collaboration avec les acteurs non étatiques en relations officielles afin de décider s'il est souhaitable de maintenir ces relations officielles, de les reporter ou d'y mettre fin. Le Conseil exécutif sera invité à prendre note du rapport et à examiner un projet de décision.

### **29. Collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales**

#### 29.1 Réforme de l'architecture mondiale de la santé et initiative ONU80

Le Directeur général présentera un rapport sur l'initiative ONU80 et les discussions en cours sur la réforme de l'architecture mondiale de la santé, qui comportera des informations sur la participation de l'OMS à ces deux processus. Le rapport portera sur les incidences potentielles de ces initiatives pour l'Organisation et la santé mondiale, et demandera l'avis des États Membres concernant les prochaines étapes.

#### 29.2 Communications du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies en tant que dépositaire de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé

Dans la décision WHA78(25) (2025), l'Assemblée de la Santé a décidé de prier le Conseil exécutif d'examiner les questions abordées dans le document A78/33 Add.1 à sa cent cinquante-huitième session, qui concernent les notifications de retrait de l'Organisation de l'Argentine et des États-Unis d'Amérique, et de présenter un rapport sur celles-ci, selon qu'il conviendra, à la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé. Ce rapport présente le contexte ainsi que des éléments de réflexion sur ces questions afin d'éclairer les délibérations du Conseil, le cas échéant.

### **30. Incidences en matière de gouvernance découlant pour l'OMS du transfert d'un État Membre d'une Région à une autre**

Le Directeur général présentera un rapport sur les incidences en matière de gouvernance découlant pour l'OMS du transfert d'un État Membre d'une Région à une autre, en plus des résultats de la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

### **31. Ordre du jour provisoire de la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé et date et lieu de la cent cinquante-neuvième session du Conseil exécutif**

Le Conseil examinera un projet de décision sur la date et le lieu de la cent cinquante-neuvième session du Conseil exécutif.

### **32. Comités du Conseil exécutif**

#### **32.1 Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire**

Conformément à la décision EB156(39) dans laquelle le Conseil exécutif prie le Directeur général d'établir un rapport sur les mandats et les fonctions des différents mécanismes de gouvernance et de surveillance relatifs aux urgences sanitaires en vue de recenser toute lacune ou tout chevauchement. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à fournir des orientations supplémentaires.

#### **32.2 Comités des fondations et groupes de sélection**

En tant qu'administrateur des prix et récompenses de santé publique, le Directeur général soumettra un rapport sur l'administration des prix afin de renforcer la participation équitable des membres du Conseil exécutif aux groupes de sélection et de proposer d'autres mesures pour rationaliser et recouvrer une partie des coûts de leur administration, tout en encourageant les candidatures de toutes les Régions. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à examiner un projet de décision, y compris des recommandations tendant à ce que les groupes de sélection concernés modifient leurs règlements.

En sa qualité de secrétaire des groupes de sélection, le Directeur général soumettra, en leur nom, des rapports résumant les recommandations des groupes de sélection ainsi que toute information pertinente concernant les candidates et candidats recommandés pour les six prix et distinctions pour la santé publique qui seront décernés à la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé. Le Conseil sera invité à décider quels seront les lauréates et lauréats.

#### **32.3 Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance : sièges à pourvoir [s'il y a lieu]**

### **33. Questions relatives au personnel**

#### **33.1 Déclaration de la représentante ou du représentant des associations du personnel de l'OMS**

Dans une déclaration au Conseil, la représentante ou le représentant des associations du personnel de l'OMS, du CIRC, de l'OPS et de l'ONUSIDA mettra en évidence les avis des membres à propos des questions qui sont jugées très importantes en ce moment pour l'Organisation.

### 33.2 Rapport de l’Ombudsman

Conformément à l’obligation de rendre compte de son action, l’Ombudsman de l’OMS remet chaque année au Conseil exécutif un rapport annuel sur les questions systémiques les plus pertinentes identifiées au cours de la période et fait des observations sur la manière dont ces questions pourraient être traitées.

### 33.3 Ressources humaines : informations actualisées

Le Directeur général présentera une version actualisée du rapport annuel sur les ressources humaines 2024, dont la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé a pris note en mai 2025. Le rapport résumera les données sur le personnel et décrira les activités menées dans le cadre de la stratégie des ressources humaines et dans les principaux domaines de transformation en 2025. Cependant, il portera principalement sur le processus de définition des priorités et de réalignement mené en 2025 et sur ses incidences. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

### 33.4 Amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel

Les amendements apportés par le Directeur général au Règlement du personnel seront soumis pour confirmation au Conseil en application de l’article 12.2 du Statut du personnel. Les amendements proposés au Statut du personnel seront présentés au Conseil pour examen, en vue de leur soumission à la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé.

### 33.5 Rapport de la Commission de la fonction publique internationale

Le Directeur général transmettra au Conseil le rapport et les recommandations de la Commission. Le Secrétariat présentera oralement au Conseil une synthèse des points saillants. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

## **34. Rapport sur les réunions de comités d’experts et de groupes d’étude**

En application de l’article 4.23 du Règlement applicable aux tableaux et comités d’experts, le Directeur général présentera un rapport sur les réunions des comités d’experts et groupes d’étude, comprenant un résumé des recommandations figurant dans les rapports des comités d’experts et des observations quant à leur intérêt pour les politiques de santé publique et leurs répercussions pour les programmes de l’Organisation. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport. En outre, le Directeur général donnera des précisions à la fois sur les réunions et sur la composition des comités d’experts qui se sont réunis en 2025.

## **35. Clôture de la session**

*Remarque :<sup>1</sup>*

1. Les membres du Bureau du Conseil exécutif ont eu une réunion avec le Directeur général le 2 octobre 2025. La réunion s'est déroulée par visioconférence. Le Vice-Président ressortissant de l'Arabie saoudite n'ayant pas pu être présent, M. Rakan Bin Dohaish, Vice-Ministre de la collaboration internationale de l'Arabie saoudite, a été observateur à sa place.

**But de la réunion**

2. Conformément à l'article 8 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, les participantes et les participants à cette réunion étaient invités à examiner le projet d'ordre du jour provisoire de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif qui aura lieu en février 2026, ainsi que des propositions d'ajout de points, en vue d'établir l'ordre du jour provisoire. Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, toute proposition de nouveau point doit être accompagnée d'un mémorandum explicatif. Dans le cadre des récents efforts de réforme de la gouvernance, le Secrétariat a fourni aux États Membres un modèle de mémorandum actualisé.

3. La réunion a commencé par une allocution de bienvenue du Directeur général à l'adresse du Président et des autres membres du Bureau.

4. La réunion a été présidée par le Président du Conseil exécutif. Dans son allocution d'ouverture, celui-ci a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau. Il a également noté que les coordonnatrices et coordonnateurs régionaux avaient été invités à assister à la réunion en qualité d'observateurs.

5. Les membres du Bureau ont accepté la méthode de travail proposée. Ils sont également convenus, sur proposition du Président, d'examiner ensemble les points relatifs à a) la hiérarchisation des propositions de points à inscrire à l'ordre du jour provisoire de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif ; et b) la préparation dudit ordre du jour.

**Ordre du jour provisoire de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif**

6. Le Président a informé le Bureau que 24 propositions concernant de nouveaux points de l'ordre du jour, accompagnées d'un mémorandum explicatif, ont été reçues des États Membres avant la date limite du 18 septembre 2025. Toutefois, plusieurs propositions ont par la suite été retirées et 14 propositions devaient donc être examinées pendant la réunion.

7. Le Président a souligné que le projet d'ordre du jour provisoire était très chargé, non seulement du fait du nombre de points, mais aussi de la teneur de chaque point.

8. Il a rappelé aux membres du Bureau le modèle demandé lors de la cent quarante-quatrième session du Conseil exécutif, lequel invitait les membres du Bureau à s'interroger sur plusieurs éléments, notamment à se demander si les propositions portaient sur une question de santé publique de portée mondiale, un nouveau sujet relevant de la compétence de l'OMS, ou un problème représentant un lourd fardeau pour la santé publique, et que ce modèle tenait compte du quatorzième programme général de travail, 2025-2028, et du budget programme 2026-2027. Suivant ce modèle, les membres du Bureau sont également invités à justifier leur proposition et à

---

<sup>1</sup> Voir le [compte rendu](#) de la réunion du Directeur général et du Bureau du Conseil exécutif tenue le 2 octobre 2025.

tenir compte de la dernière fois que le point proposé a été examiné par les organes directeurs, de toute activité actuellement menée par l'OMS en rapport avec le point proposé et de l'existence d'exigences en matière de rapports concernant le point proposé.

9. Le Président a proposé qu'après examen, les membres du Bureau choisissent de recommander l'une des cinq options suivantes :

Option 1 : accepter la proposition en tant que nouveau point de l'ordre du jour

Option 2 : associer le point proposé à un point existant

Option 3 : reporter l'examen du point proposé à une session ultérieure

Option 4 : renvoyer la proposition à l'attention d'autres organes directeurs, comme les comités régionaux ou le Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif

Option 5 : ne pas inscrire le point proposé à l'ordre du jour de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif

10. Le Président a également appelé l'attention du Bureau sur quelques propositions du Secrétariat.

11. Les membres du Bureau du Conseil exécutif sont convenus de formuler les **recommandations** suivantes :

### **Garantir la santé**

- **ne pas inscrire** le point proposé sur la stéatose hépatique à l'ordre du jour de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif, car cette question pourrait être examinée au titre du point général de l'ordre du jour relatif aux maladies non transmissibles ;
- **ne pas inscrire** le point proposé sur les accidents vasculaires cérébraux à l'ordre du jour de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif, car cette question s'inscrit pleinement dans le cadre du programme de prévention et de lutte contre les maladies cardiovasculaires et est actuellement incluse dans les rapports présentés au titre du mandat relatif aux rapports annuels complets sur les maladies non transmissibles, conformément à la décision WHA72(11) (2019) ;
- **ne pas inscrire** le point proposé sur la lutte contre la leptospirose à l'ordre du jour de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif, car cette question a été examinée par le Conseil à sa cent cinquante-sixième session et un mandat a déjà été établi dans le cadre de la feuille de route pour les maladies tropicales négligées 2021-2030, approuvée par l'Assemblée de la Santé dans sa décision WHA73(33) (2020) ;
- **accepter** d'inscrire à l'ordre du jour le point proposé sur la médecine de précision, dans le cadre d'un nouveau point intitulé « Harmonisation des approches réglementaires, de la gouvernance et des normes relatives aux données, à la santé numérique et à l'intelligence artificielle dans le secteur de la santé », sachant qu'il s'agit de l'une des trois propositions soumises à examen liées à la santé numérique, qui sont opportunes compte tenu de la rapidité des évolutions dans le domaine de l'intelligence artificielle ;

- **ne pas inscrire** le point proposé sur la téléradiologie à l'ordre du jour de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif, étant donné que l'Assemblée de la Santé a récemment demandé dans la résolution WHA78.13 (2025) que des activités soient menées dans ce domaine et que cette question sera à nouveau examinée par le Conseil en 2027 ;
- **accepter** d'inscrire à l'ordre du jour le point proposé sur la gouvernance réglementaire et éthique des données et de l'intelligence artificielle dans le secteur de la santé, en créant un nouveau point intitulé « Harmonisation des approches réglementaires, de la gouvernance et des normes relatives aux données, à la santé numérique et à l'intelligence artificielle dans le secteur de la santé » ;
- **accepter** d'inscrire à l'ordre du jour le point proposé sur la transformation de la santé numérique pour des systèmes de santé résilients, en créant un nouveau point intitulé « Harmonisation des approches réglementaires, de la gouvernance et des normes relatives aux données, à la santé numérique et à l'intelligence artificielle dans le secteur de la santé » ;
- **ne pas inscrire** le point proposé sur le renforcement des ressources humaines pour la santé pour des systèmes de santé résilients et équitables à l'ordre du jour de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif, car ce sujet, bien qu'important, est déjà couvert par un point de l'ordre du jour sur les ressources humaines pour la santé ;
- **accepter** la proposition du Secrétariat tendant à déplacer le point sur le résultat des travaux de la Commission de l'OMS sur le lien social sous le point existant relatif au bien-être et à la promotion de la santé, car l'inscription actuelle de ce point sous celui relatif à la santé mentale ne reflète pas pleinement l'ampleur de la question du lien social ;
- **accepter** la proposition du Secrétariat tendant à ajouter un point distinct ou un sous-point sur les soins de santé primaires après le point sur la couverture sanitaire universelle, car les obligations relatives aux rapports sur ces deux points sont liées ;

## Protéger la santé

- **ne pas inscrire** le point proposé sur la santé dans les situations de conflit et de déplacement à l'ordre du jour de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif, car ce sujet pourrait être abordé dans le cadre des rapports complets sur les situations d'urgence sanitaire inscrits à l'ordre du jour actuel ;
- **ne pas inscrire** le point proposé sur le renforcement de la mesure des objectifs de développement durable liés directement ou indirectement à la santé dans les situations de conflit et dans les populations mobiles à l'ordre du jour de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif, car ce sujet pourrait également être examiné dans le cadre du point de l'ordre du jour relatif aux urgences sanitaires ;
- **ne pas inscrire** le point proposé sur le renforcement de la surveillance des événements et de la veille épidémique à partir de sources ouvertes à l'ordre du jour de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif, car des informations supplémentaires seront nécessaires afin d'affiner encore la proposition en vue d'un examen ultérieur ;

## Promouvoir la santé

- **ne pas inscrire** le point proposé sur les châtiments corporels en tant que problème de santé publique à l'ordre du jour de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif, car ce sujet s'inscrit dans le cadre des travaux en cours sur la prévention de la violence à l'égard des enfants et que des obligations en matière de rapports sont déjà définies, le prochain rapport étant attendu en mai 2030 ;

## Dynamiser et améliorer la performance

- **ne pas inscrire** le point proposé sur les garanties relatives à la collaboration avec les litigants en relations officielles au titre du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques à l'ordre du jour de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif, car il pourrait être examiné dans le cadre du point existant sur le Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques. À cet égard, les participantes et les participants ont admis que le suppléant du Vice-Président ressortissant de l'Arabie saoudite avait demandé que la proposition soit acceptée et fasse l'objet d'un nouveau point de l'ordre du jour ;
- **accepter** d'inscrire le point proposé sur la réforme de l'architecture mondiale de la santé et l'initiative ONU80 en tant que sous-point du point de l'ordre du jour relatif à la collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales, car des discussions plus larges sur ce sujet ont lieu à l'échelle mondiale et cette proposition offre au Conseil l'occasion d'engager un débat stratégique sur la question ;
- **accepter** la proposition du Secrétariat tendant à ajouter un point sur les amendements proposés au processus de sélection du Commissaire aux comptes, car l'examen d'une nouvelle proposition de processus avant sa soumission à la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé permettrait au Conseil de déterminer si des travaux de suivi sont nécessaires pendant la période intersessions précédant l'Assemblée de la Santé

## Prochaines étapes

12. Le Président a rappelé qu'à sa précédente réunion, en juillet 2025, le Bureau avait convenu que chaque membre organiserait des consultations régionales sur le projet de document concernant la réforme de la gouvernance et examinerait à la présente réunion les questions en suspens sur la réforme.
13. Après avoir écouté les résumés de chacune des six consultations régionales, le Président a confirmé les prochaines étapes du processus de réforme de la gouvernance : le Secrétariat distribuera un résumé de la réunion en cours aux États Membres puis une troisième version du projet de document sur la réforme de la gouvernance pour observations. Les observations écrites seront examinées par les membres du Conseil exécutif lors d'une réunion informelle à la mi-novembre, après quoi une quatrième et dernière version du projet de document sera soumise au Secrétariat début décembre. Ce document servira de base aux débats du Conseil exécutif à sa cent cinquante-huitième session en février.